

**Plan du panneau
(Panneau troué)**

4 pieds de largeur

8 pieds de hauteur



Informations et règlements

6 et 7 avril 2019

Salle Oscar-Deschênes

Centre Jean-Guy-Cardinal

156, 3^e Avenue, Sainte-Anne-des-Plaines

Informations

Du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du Service des loisirs
au 450 478-0211 poste 2021 ou par courriel à fmaltais@villesadp.ca

1. Frais et date limite d'inscription

Le coût d'inscription est de 65 \$. Votre chèque doit être daté du **14 février 2019** et libellé à Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

2. Annulation de l'exposition

Le Comité se réserve le droit d'annuler la tenue de l'exposition, si le 1^{er} mars 2019, il n'a pas reçu suffisamment d'inscriptions. Les artistes seront remboursés intégralement.

3. Pour être éligible à l'exposition



Vous devez **obligatoirement** retourner le formulaire d'inscription, votre chèque, votre CV artistique, quatre (4) photos de vos œuvres (format papier), une photo de qualité en format **JPEG** (pour être insérée dans notre dépliant) à fmaltais@villesadp.ca et ce, **avant le 18 janvier 2019**. « Ne tenez pas pour acquis que l'on vous connaît et qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer des photos ou autres documents demandés. Les membres du comité peuvent changer en tout temps et c'est le dossier que nous recevons qui est évalué ».



Les œuvres éligibles au concours doivent être des *créations originales*, c'est-à-dire que l'exposant (e) atteste posséder les droits d'auteur sur la création. *L'artiste devra également fournir le certificat d'authenticité pour chacune de ses créations*. Le comité se réserve le droit de faire décrocher ou retirer de l'exposition en tout temps toute reproduction en respect des droits d'auteur.



Advenant une poursuite judiciaire suite à l'exposition d'une œuvre copiée partiellement ou en totalité, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ne sera pas tenue responsable.



Si, à la réception de votre dossier, vous ne rencontrez pas les énoncées ci-haut mentionnées, votre dossier sera automatiquement rejeté.



Votre présence est requise tout au long de l'exposition.

4. Présentation et identification des œuvres

Toutes les œuvres doivent être encadrées et identifiées à l'endos avec le nom et le numéro de téléphone de l'artiste. Nous acceptons les toiles « galerie ». À votre arrivée à l'exposition, vous devrez remettre la liste de vos œuvres qui seront exposées durant l'exposition.

5. Vente

Durant l'exposition, il est strictement défendu d'exposer ou de vendre d'autres articles ou œuvres que celles inscrites sur le formulaire d'inscription.

6. Heures d'ouverture

Le samedi 6 avril de 10 à 21 h et le dimanche 7 avril de 10 h à 16 h.

7. Vernissage

Le vernissage se tiendra le samedi 6 avril à 19 h. Des cartes d'invitation seront fournies à chaque artiste. La remise des prix aura lieu vers 19 h 30.

8. Décrochage

Par respect pour les visiteurs, aucune œuvre ne devra être décrochée avant la fin de l'exposition. Les œuvres devront rester exposées jusqu'à la fermeture de l'exposition et ne devront être récupérées qu'à ce moment, soit le dimanche 7 avril à 16 h 30.

9. Prix de l'exposition

Plusieurs prix sont remis annuellement aux artistes gagnants. La liste des prix reste à confirmer.